

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-101

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole				●				
A3 Activité agricole autre					●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles							●	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●		●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(2) R101 (3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201

NOTES
Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-102

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					●			
A2 Activité agricole						●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-103

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					●			
A2 Activité agricole						●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-104

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			● (2)						
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre					●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive									● (3)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●	●		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-105

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					●			
A2 Activité agricole						●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-106

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					●			
A2 Activité agricole						●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-107

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			● (2)						
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre					●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive								● (3)	
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●	●		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-110

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					●			
A2 Activité agricole						●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-111

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			● (2)						
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre					●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive									● (3)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●	●		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-112

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								●(3)(4)
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	100
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	120
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	●
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3)C102

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

(4) Voir les dispositions de l'article 2.3.6 du règlement 197-2013

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2022	12-juil-22

Date: 12 juillet 2022

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-113

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-114

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration	●						
C4 Divertissement	● (1)						
C5 Hébergement	● (2)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers	●						
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (3)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (4)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple	●						
Projet intégré	●						

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C402
- (2) C501
- (4) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (3) P201

### NOTES

Décision CPTAQ numéro 167 483

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2024	19-juil-24

Date: 2 MAI 2016

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-115

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole				●			
A3 Activité agricole autre					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●		●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-116

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-117

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-118

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole				●			
A3 Activité agricole autre					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●		●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-06-2018	31-janv-19
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 31 janvier 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-119

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			● (2)						
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre					●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive								● (3)	
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●	●		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-120

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			● (2)						
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre					●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive								● (3)	
RN3 Autres ressources naturelles								●	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●	●		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-125

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole				●			
A3 Activité agricole autre					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●		●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-129

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-130

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-131

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-132

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles							●	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-133

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					●			
A2 Activité agricole						●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-134

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					●			
A2 Activité agricole						●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-137

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel		● (1)					
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile		● (2)					
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique			● (3)				
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif				● (4)			
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA					●		
A2 Activité agricole						●	
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							●
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C209 (uniquement lié à l'aménagement paysager)  
 (2) C602 (uniquement «vente et réparation de machinerie agricole et forestière»)  
 (4) R101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les usages C2 et C6 autorisés dans la zone peuvent uniquement être exercés selon les conditions de la CPTAQ (dossier no. 400373).

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone A-139

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			• (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)(4)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203  
(4) dans cette zone, sous R1: est autorisé l'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2014	21-mai-14

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-140

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201

NOTES
Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-200

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif								● (2)	
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA					●				
A2 Activité agricole					●				
A3 Activité agricole autre								●	
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive									● (3)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	60	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●			●	●			
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R203  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-201

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				●				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA						●		
A2 Activité agricole						●		
A3 Activité agricole autre							●	
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								● (2)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●		●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-202

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique			● (1)						
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA						●			
A2 Activité agricole						●			
A3 Activité agricole autre							●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière							●		
RN2 Activité extractive									● (2)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●			●		●	●	
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-204

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile		● (1)						
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (2)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif					●			
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA						●		
A2 Activité agricole						●		
A3 Activité agricole autre							●	
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							●	
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	60	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur			●		●		●	●
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C606, C608

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-205

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public		● (1)							
P2 Utilité publique			● (2)						
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif				● (3)					
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA					●				
A2 Activité agricole					●				
A3 Activité agricole autre								●	
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive									● (4)
RN3 Autres ressources naturelles					●				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	60	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur			●		●	●			
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) P108
- (3) R203
- (4) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (2) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-206

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA						●			
A2 Activité agricole						●			
A3 Activité agricole autre							●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière							●		
RN2 Activité extractive									● (2)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●			●		●	●	
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-207

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA						●			
A2 Activité agricole						●			
A3 Activité agricole autre							●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière							●		
RN2 Activité extractive									● (2)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●			●		●		●
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-208

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA						●			
A2 Activité agricole						●			
A3 Activité agricole autre							●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière							●		
RN2 Activité extractive									●
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●	●		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-209

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA						●			
A2 Activité agricole						●			
A3 Activité agricole autre							●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière							●		
RN2 Activité extractive									● (2)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●			●		●	●	
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-210

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			●						
R2 Intensif							● (2)		
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre							●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière					●				
RN2 Activité extractive									● (3)
RN3 Autres ressources naturelles					●				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	60	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●	●				
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R203  
(3) RN201, RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-211

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (2)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

197-03-2020

16-déc-20

Date: 2 avril 2013



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-213

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique			• (1)						
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				• (2)					
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA					•				
A2 Activité agricole							•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière							•		
RN2 Activité extractive									• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	0/1	1/2,5	1/2,5	1/2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 AOÛT 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-214

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles							•	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 AOÛT 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-215

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles							•	
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-216

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-217

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif				• (2)			
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA					•		
A2 Activité agricole						•	
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-218

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	•
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'attendre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-219

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries		• (1)						
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique					• (2)			
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif						• (3)		
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA							•	
A2 Activité agricole							•	
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								• (4)(5)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75		75		75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3		7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•	•		•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

#### USAGE(S) spécifiquement autorisés(s)

(1) I306 (uniquement usine mobile d'asphaltage pour une carrière existante et à titre d'usage temporaire et accessoire)  
 (3) R101  
 (4) RN202 (uniquement transformation primaire, lavage et la ségrégation de la pierre ou du sable).  
 (5) RN204 (uniquement activités reliées à une carrière: La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaire tels béton, asphalte et brique

#### USAGE(S) spécifiquement prohibés(s)

(2) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

- 1.5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
- 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
- 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-220

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif				• (2)			
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-221

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif				• (2)			
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-222

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								•
RN3 Autres ressources naturelles								•
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•		•
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P201 (uniquement « centre de tri de matériaux secs » et « activités d'épandage de boues et mélange de terreaux, avec produits provenant en partie de l'extérieur du site »)

(2) R101

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-223

### Agroforestière

#### Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles							•	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•		•
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

#### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-225

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			• (1)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101  
(3) RN203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Af-226

**Agroforestière**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA				•				
A2 Activité agricole					•			
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain.

Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-300

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●					●	
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	10	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	25 (3)	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)					●	
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	75%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●			●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	1er mai 2019
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 3 juin 2022

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-301

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple			●			
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-302

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local		● (1)					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public			● (2)				
P2 Utilité publique			● (3)				
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif				●			
R2 Intensif				● (4)			
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (5)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur			●	●	●	●	
Usage mixte							
Usage multiple		●		●			
Projet intégré	●	●	●	●			

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101, C102  
(2) P105

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P201  
(4) R204, R205

### NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-303

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public		● (1)					
P2 Utilité publique		● (2)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (3)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Ferme	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-304

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-305

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public		● (1)					
P2 Utilité publique		● (2)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (3)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte			●				
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-306

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public	● (1)					
P2 Utilité publique	● (2)					
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (3)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (4)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-307

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 7. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-308

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-309

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte			●				
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 8. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-310

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-311

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte			●				
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-312

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-313

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte			●					
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

- (3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 8. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-314

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3			
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45			

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-315

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 7. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-316

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-317

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-318

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif				● (2)					
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole					●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75				
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●								
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour	● (3)								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%				
Entreposage extérieur		●	●	●	●				
Usage mixte									
Usage multiple				●					
Projet intégré	●	●	●						

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-319

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-320

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple			●			
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 7. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-321

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 4. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-322

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif		● (1)							
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé									
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)									
Marge - Latérale (min. / totale)									
Marge - Arrière (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)									
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)									
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)									
Largeur du lot (min.)									
Profondeur du lot (min.)									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) R103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.</p>

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-323

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif		● (1)							
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>									
Mode d'implantation - Isolé									
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)									
Marge - Latérale (min. / totale)									
Marge - Arrière (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)									
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)									
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)									
Largeur du lot (min.)									
Profondeur du lot (min.)									
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R103

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-324

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (3)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte			●			
Usage multiple			●			
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 4. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-325

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte			●				
Usage multiple							
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-326

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

- (3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-327

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-328

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			●						
R2 Intensif			● (2)						
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole				●					
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière					●				
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75				
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●								
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour	● (3)								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%				
Entreposage extérieur		●	●	●	●				
Usage mixte									
Usage multiple			●						
Projet intégré	●	●	●						

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-329

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)			● (3)	
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	10 / 20	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 1,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	25 (3)	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					1	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	100	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	100	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)					●	
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●					●	
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	80%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●			●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) voir disposition 10.23 Règlement de zonage 197-2021

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2021	22-juil-21
197-01-2022	03-juin-22

Date: 3 juin 2022

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-330

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement	●(3)(4)								
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		●(1)							
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif			●						
R2 Intensif			●(2)						
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole				●					
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière					●				
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	10	7.5	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	10	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	10	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75				
Largeur (min.)			7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)		20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)	75%	60%	60%	60%	60%				
Entreposage extérieur		●	●	●	●				
Usage mixte									
Usage multiple			●						
Projet intégré	●	●	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-06-2021	04-04-2022
PR-197-03-2023	24-10-2023

Date: 4 avril 2022

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Annexe 3 du Règlement de zonage

**Zone Ru-331**

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement	•(1)(3)	•(1)(3)					
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10					
Marge - Latérale (min. / totale)	10	10					
Marge - Arrière (min.)	10	10					
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m2 (min.)	25(2)	75					
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000	4 000					
Largeur du lot (min.)	45	45					
Profondeur du lot (min.)	45	45					
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	75%	75%					
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	•	•					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.
(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-juil-22
PR-197-02-2024	19-juil-24

Date: 27 juillet 2022

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Annexe 3 du Règlement de zonage

**Zone Ru-332**

Rurale

Ville de Brownsburg-  
Chatham

**GROUPES ET CLASSES D'USAGES**

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement	●(1)(3)								
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>									
Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	10								
Marge - Latérale (min. / totale)	5(4)								
Marge - Arrière (min.)	10								
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	25(2)								
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000								
Largeur du lot (min.)	45								
Profondeur du lot (min.)	45								
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>									
Espace naturel (% min.)	75%								
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	●								

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

(1)C504

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

**NOTES**

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

(4) Voir normes section 10.3

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

**MODIFICATIONS**

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2022	12-juil-22
PR-197-03-2024	06-sept-24

Date: 12 juillet 2022

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-333

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement	●(1)(3)	●(1)(3)							
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●							
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	10	10							
Marge - Latérale (min. / totale)	10	10							
Marge - Arrière (min.)	10	10							
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2	1/2							
Sup. d'implantation - m2 (min.)	25(2)	75							
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000	4 000							
Largeur du lot (min.)	45	45							
Profondeur du lot (min.)	45	45							
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)	75%	75%							
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	●	●							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.
(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-juil-22
PR-197-02-2024	19-juil-24

Date: 27 juillet 2022

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-334

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement	●(1)(3)								
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	10								
Marge - Latérale (min. / totale)	10								
Marge - Arrière (min.)	10								
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2								
Sup. d'implantation - m2 (min.)	75								
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000								
Largeur du lot (min.)	45								
Profondeur du lot (min.)	45								
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)	75%								
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	●								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.
(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-juil-22
PR-197-02-2024	19-juil-24

Date: 27 juillet 2022

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-400

### Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

#### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-401

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-402

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local		● (1)				
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique			● (2)			
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif				●		
R2 Intensif				● (3)		
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole					● (4)	
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12	12	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (5)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur			●	●	●	
Usage mixte						
Usage multiple		●		●		
Projet intégré	●	●		●		

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

(1) C101  
(4) A201, A203

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

(2) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-403

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-404

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-405

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-406

### Villégiature

**V-406**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale						●	●
H3 Tritifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement					● (4)		
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						● (5)	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							●
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	0 / 3
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	40	40	40
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	5	5	5
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (6)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●			●	●
Projet intégré	●		●			●	●

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (3) A201, A203
- (4) C504
- (5) RN102

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
- (2) R204, R205

#### NOTES

Voir dispositions particulières à la zone V-406 à la section 10.18

(6) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-04-2020	12-nov-20
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-407

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				● (3)				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75				
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3				
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (4)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●	●				
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●		●					

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-408

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-409

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

(3) A201, A203

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

(1) P201

(2) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-410

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-411

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Tritfamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local	•								
C2 Commerce artériel		•							
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche			•						
I2 Légère et artisanale				•					
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique						• (1)			
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10				
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10				
Marge - Arrière (min.)	10	10	10	10	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80	80	80				
Largeur (min.)	9	9	9	9	9				
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple	•	•	•	•	•				
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201, P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-412

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Tritfamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local		•				
C2 Commerce artériel			•			
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•			
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	5 / 10	5 / 10			
Marge - Arrière (min.)	8	10	10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	80	80			
Largeur (min.)	7,3	10	10			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	870	870	870			
Largeur du lot (min.)	30	30	30			
Profondeur du lot (min.)	29	29	29			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur			•			
Usage mixte	•	•				
Usage multiple		•	•			
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-413

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-414

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-415

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 9. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-416

### Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●	●	●					
H2 Bifamiliale				●	●			
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement							●	
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique						● (1)		
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif							●	
R2 Intensif							● (2)	
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								● (3)
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								● (4)
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●			●		●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé		●			●			
Mode d'implantation - Contigu			●					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	0 / 6	0 / 0	3 / 6	0 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75		75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1	2	2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (5)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Entreposage extérieur						●	●	●
Usage mixte							●	
Usage multiple							●	
Projet intégré	●	●	●	●	●		●	

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203  
(4) RN101

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

#### NOTES

À l'extérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes s'appliquent (pour projet intégré):

1. Lot non desservi: largeur min. 20 m. et profondeur min. de 45 m.
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 20 m. et profondeur min. de 40 m.

À l'intérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes s'appliquent (pour un projet intégré):

1. Lot non desservi: largeur min. de 45 m. et profondeur min. de 45 m.
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 25 m et profondeur min. de 60 m.

(5) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 5 février 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-417

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

(3) A201, A203

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

(1) P201

(2) R204, R205

**NOTES**

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

**MODIFICATIONS**

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-418

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-419

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif			● (3)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (4)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R107  
(4) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-420

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole			● (2)				
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75				
Largeur (min.)	7.3		7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●				
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-421

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole			● (2)				
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75				
Largeur (min.)	7.3		7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●				
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(2) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201

NOTES
<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.</p>

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-422

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective		●					
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public			● (1)				
P2 Utilité publique				● (2)			
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif					●		
R2 Intensif					● (3)		
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole						● (4)	
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (5)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Ferme	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur				●	●	●	
Usage mixte							
Usage multiple			●		●		
Projet intégré	●	●			●		

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

(1) P108  
(4) A201, A203

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

(2) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-423

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique	● (1)				
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif			●		
R2 Intensif			● (2)		
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole				● (3)	
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)					
Nombre de logement à l'hectare (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	110		110	110	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●				
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette	●				
Garde et pension d'animaux domestiques	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur		●	●	●	
Usage mixte					
Usage multiple			●		
Projet intégré	●		●		

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

(3) A201, A203

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

(1) P201  
(2) R204, R205

**NOTES**

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

**MODIFICATIONS**

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-424

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif				● (3)				
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole					● (4)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R107, R109  
(3) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)							7.5	

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	110	110	110		110	110		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3		7.3	7.3		
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2						

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45		

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%		
Entreposage extérieur				●	●	●		
Usage mixte								
Usage multiple			●		●			
Projet intégré	●	●	●		●			

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-425

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique			● (2)						
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif					● (3)				
R2 Intensif					● (4)				
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole						● (5)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(5) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201  
(3) R107, R109  
(4) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	110	110		110	110				
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	7.3				
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●								
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur			●	●	●				
Usage mixte									
Usage multiple		●		●					
Projet intégré	●	●		●					

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-426

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale				●			
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique	● (1)						
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif		● (2)					
R2 Intensif		● (3)					
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole			● (4)				
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	4			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	6			
Nombre de logement à l'hectare (min.)				16			
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 3			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)		110	110	90			
Largeur (min.)		7.3	7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)				2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	450			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	15			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	30			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile				●			
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel				●			
Logement additionnel				●			
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette				●			
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur	●	●	●				
Usage mixte							
Usage multiple		●					
Projet intégré		●		●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R107, R109  
(3) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-03-2023	24-10-2023

Date: 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-427

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public	● (1)				
P2 Utilité publique	● (2)				
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif			● (3)		
R2 Intensif			● (4)		
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole				● (5)	
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)  
(5) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201  
(3) R107, R109  
(4) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)					
Nombre de logement à l'hectare (max.)				7.5	

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	110		110	110	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●				
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette	●				
Garde et pension d'animaux domestiques	●				

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur		●	●	●	
Usage mixte					
Usage multiple			●		
Projet intégré	●		●		

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	1er mai 2019
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: XX XXX XXX

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-428

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique	● (1)							
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif		● (2)						
R2 Intensif		● (3)						
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole			● (4)					
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R107, R109  
(3) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	110	110	110					
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3					
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000					
Largeur du lot (min.)	45	45	45					
Profondeur du lot (min.)	45	45	45					

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel								
Logement additionnel								
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%					
Entreposage extérieur	●	●	●					
Usage mixte								
Usage multiple		●						
Projet intégré		●						

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-429

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif			● (3)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (4)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (5)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R107  
(4) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-430

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel		●							
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile		● (1)							
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale			● (2)						
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public				● (3)					
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif					●				
R2 Intensif					● (4)				
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I201

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C608

(3) P201

(4) R205

### NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12	12				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●								
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour	● (5)								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur			●	●	●				
Usage mixte									
Usage multiple		●	●		●				
Projet intégré	●	●	●		●				

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-431

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local		● (1)						
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration		●						
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile		● (2)						
C7 Services pétroliers		●						
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			● (3)					
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	12	12	12					
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3					
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000					
Largeur du lot (min.)	45	45	45					
Profondeur du lot (min.)	45	45	45					
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (4)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%					
Entreposage extérieur			●					
Usage mixte								
Usage multiple		●						
Projet intégré	●	●						

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C608

(3) P201

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2013	18-déc-13
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-432

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-433

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				● (3)				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75				
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3				
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (4)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●	●				
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●		●					

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-434

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				● (3)				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5	1 / 2.5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75				
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3				
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (4)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●	●				
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●		●					

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-435

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				● (3)				
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75				
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3				
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45				

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●	●				
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●		●					

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

# Zone V-436

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203  
(4) RN101

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201  
(2) R204, R205

### NOTES

À l'extérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes:

1. Lot non desservi: largeur min. de 20 m. et profondeur minimale de 45 m.
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 20 m. et profondeur min. de 40.

À l'intérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes s'appliquent (pour un projet intégré):

1. Lot non desservi: largeur min. de 45 m. et profondeur minimale de 45 m.
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 25 m. et profondeur min. de 60 m.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Tritfamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
<b>C - Commerce</b>				
C1 Commerce local				
C2 Commerce artériel				
C3 Restauration				
C4 Divertissement				
C5 Hébergement		•		
C6 Commerce automobile				
C7 Services pétroliers				
<b>I - Industriel</b>				
I1 Centre de recherche				
I2 Légère et artisanale				
I3 Autres industries				
<b>P - Institutionnel et public</b>				
P1 Institutionnel et public				
P2 Utilité publique	• (1)			
<b>R - Récréatif</b>				
R1 Extensif		•		
R2 Intensif		• (2)		
<b>A - Agricole</b>				
A1 Activité agricole LPTAA				
A2 Activité agricole			• (3)	
<b>RN - Ressource naturelle</b>				
RN1 Activité forestière			• (4)	
RN2 Activité extractive				
RN3 Autres ressources naturelles				
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>				
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé				
Mode d'implantation - Contigu				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)				
Nombre de logement à l'hectare (max.)	7.5	7.5	7.5	
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>				
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)		75	75	
Largeur (min.)		7.3	7.3	
Profondeur (min.)				
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>				
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>				
Activité professionnelle à domicile				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale				
Logement intergénérationnel				
Logement additionnel				
Location de chambres				
Location en court séjour				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				
Garde et pension d'animaux domestiques				
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>				
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur	•	•	•	
Usage mixte				
Usage multiple		•		
Projet intégré		•		

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-437

**Villégiature**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective		●							
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public			● (1)						
P2 Utilité publique				● (2)					
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif						●			
R2 Intensif						● (3)			
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole							● (4)		
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108  
(4) A201, A203

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201  
(3) R204, R205

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)							7.5		

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45			

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●								
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)	●								
Ferme	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur					●	●	●		
Usage mixte									
Usage multiple			●		●				
Projet intégré	●	●			●				

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

# Zone V-438

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>GROUPES ET CLASSES D'USAGES</b>							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Voir article 11.1.5

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone V-439

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique		● (1)			
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif			●		
R2 Intensif			● (2)		
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole				● (3)	
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75		75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●				
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette	●				
Garde et pension d'animaux domestiques	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur		●	●	●	
Usage mixte					
Usage multiple			●		
Projet intégré	●		●		

USAGE(S) spécifiquement autorisés

USAGE(S) spécifiquement prohibés

(1) P201

### NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Voir article 11.1.3

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2013	18-déc-13
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-500

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public		●			
P2 Utilité publique			●		
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif				● (1)	
R2 Intensif					
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	12	12	12	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	
<b>USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION</b>					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette	●				
Garde et pension d'animaux domestiques	●				
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>					
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	
Entreposage extérieur			●		
Usage mixte					
Usage multiple				●	
Projet intégré	●	●		●	

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R108

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2018	1er mai 2019
197-03-2020	16-déc-20
197-03-2024	06-sept-24

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-501

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local		●						
C2 Commerce artériel					● (2)	● (3)		
C3 Restauration			●					
C4 Divertissement			●					
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								● (4)
C7 Services pétroliers			●					
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public				●				
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif					● (1)			
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	10	10	10
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	5 / 10	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	8 000	3 000	3 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Entreposage extérieur								
Usage mixte	●	●						
Usage multiple		●	●		●	●	●	●
Projet intégré	●	●	●	●	●	●	●	●

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) R101, R108
- (2) C210
- (3) C209
- (4) C607

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-06-2014	02-sept-14
197-05-2016	13-oct-16
197-08-2016	24-janv-17
197-03-2020	16-déc-20

Date: 24 janvier 2017

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-502

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local		●				
C2 Commerce artériel			● (1)			
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale					● (3)	
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public				●		
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif					● (2)	
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	8 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	30%	30%		30%	30%	
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●	●				
Usage multiple		●	●		●	
Projet intégré	●	●	●	●	●	

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C209, C210
- (2) R101, R108
- (3) I212

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-04-2018	01-oct-18
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er octobre 2018

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-503

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local		●					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration			●				
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public				●			
P2 Utilité publique					●		
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif						● (1)	
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3		7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
Entreposage extérieur					●		
Usage mixte	●	●					
Usage multiple		●	●			●	
Projet intégré	●	●	●	●		●	

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R108

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-504

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile						• (2)	
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale	•						
I3 Autres industries							
I4 Industrie lourde		• (1)					
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public				•			
P2 Utilité publique					•		
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	20		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	5 / 10		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	15		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	120		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	10		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	30%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 500	3 000	3 000	3 000	5 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	40%		
Entreposage extérieur		•		•	•		
Usage mixte							
Usage multiple	•				•		
Projet intégré	•		•		•		

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I401

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C608, C609

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2024	19-juil-24

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-505

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14					
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20
197-03-2021	31-janv-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-506

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14					
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●	●					
Logement additionnel	●	●					
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20
197-01-2025	25-juin-25

Date: 25 juin 2025

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-507

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public			• (1)			
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif	•					
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5				
Marge - Arrière (min.)	7.5	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75				
Largeur (min.)	6	6				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	500				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple		•				
Projet intégré		•				

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P103

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-508

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif		●							
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●							
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5							
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4							
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5							
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2							
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75							
Largeur (min.)	7.3	7.3							
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%	40%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435							
Largeur du lot (min.)	15	15							
Profondeur du lot (min.)	28	28							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●								
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	●								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-509

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile		● (1)							
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●							
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5							
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4							
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5							
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2							
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75							
Largeur (min.)	7.3	7.3							
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%	40%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435							
Largeur du lot (min.)	15	15							
Profondeur du lot (min.)	28	28							

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	●	●							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C607

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-510

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective					●		
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●		
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435		
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15		
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré					●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-511

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective					●		
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●		
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	9		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435		
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15		
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-512

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale		●	●				
H3 Trifamiliale				●	●		
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local						●	
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							●
C4 Divertissement							● (1)
C5 Hébergement							● (2)
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							●
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●		●		●	●
Mode d'implantation - Jumelé			●		●		
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min. / max.)	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	0 / 5	2 / 5	0 / 5	2 / 5	2 / 5
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9	9	9
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/3	1/3	1/1	1/1
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	2	3	3		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte	●					●	
Usage multiple						●	●
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(2) C501

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) C405

NOTES
<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.</p>

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-513

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public	•						
P2 Utilité publique		•					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	6						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	30%	30%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	•	•					
Usage mixte							
Usage multiple	•						
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-514

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale							•	
H5 Habitation collective							•	
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								•
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•		•	•
Mode d'implantation - Jumelé		•		•		•		
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	3	9	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres	•							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-515

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale		●					
H3 Trifamiliale			●				
H4 Multifamiliale				●			
H5 Habitation collective					●		
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local					●		
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration						●	
C4 Divertissement						● (1)	
C5 Hébergement						● (2)	
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers						●	
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							● (3)
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min. / max)	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9	9	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	40 %
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte	●				●		
Usage multiple					●	●	
Projet intégré	●	●	●	●	●	●	

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501  
(3) P101 (Centres d'hébergement et de soins de longue durée (public ou privé) uniquement)

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-05-2019	21-02-2020
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-516

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Trifamiliale			●			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local				●		
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration					●	
C4 Divertissement					● (1)	
C5 Hébergement					● (2)	
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers					●	
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min. / max.)	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●			●		
Usage multiple				●	●	
Projet intégré						

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-517

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective	●					
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public		●				
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5				
Marge - Arrière (min.)	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75				
Largeur (min.)	6	6				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	500	500				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple		●				
Projet intégré	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-518

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Trifamiliale			●			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local				●		
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration					●	
C4 Divertissement					● (1)	
C5 Hébergement					● (2)	
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers					●	
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●			●		
Usage multiple				●	●	
Projet intégré	●	●	●	●	●	

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-519

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile	●						
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 1						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	45						
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	1 500						
Largeur du lot (min.)	30						
Profondeur du lot (min.)	45						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain partiellement desservi. Pour un terrain non desservi ou riverain, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-520

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●	●				
H2 Bifamiliale				●	●		
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale						●	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●			●		●	
Mode d'implantation - Jumelé		●			●		
Mode d'implantation - Contigu			●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14	
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	6	7.3	6	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	280	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	15	10	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-03-2020	16-déc-20
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-521

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-522

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local	●					
C2 Commerce artériel		●				
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile			● (1)			
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 1,5	1 / 1,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple	●	●				
Projet intégré						

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C603

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-523

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale	●	●					
H4 Multifamiliale			●	●	●	●	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●				
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu					●	●	
Marge - Avant (min. / max.)	4	4	5	5	5	5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2/4	0/2	2/4	0/2	0/2	0/2	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	85	85	85	85	
Largeur (min.)	7.3	7.3	10	10	10	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3	30	30	30	30	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	500	500	1 000	1 000	650 (1)	300 (2)	
Largeur du lot (min.)	15	15	28	28	20 (1)	10 (2)	
Profondeur du lot (min.)	30	30	35	35	30 (1)	30 (2)	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	10%	10%	10%	10%	10%	10%	
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

- (1) : Bâtiments de coin dans les habitations contigües
- (2) : Bâtiments du milieu dans les habitations contigües

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date : 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-524

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local	●						
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration	●						
C4 Divertissement	● (1)						
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers			●				
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public		●					
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé	●	●					
Mode d'implantation - Contigu	●	●					
Marge - Avant (min./ max.)	7,5 / 10	7,5 / 10	7,5 / 10				
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10				
Marge - Arrière (min.)	9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80				
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	1 200	1 200	1 200				
Largeur du lot (min.)	25	25	25				
Profondeur du lot (min.)	30	30	30				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple	●	●	●				
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
P-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-525

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●	●				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●					
Mode d'implantation - Jumelé		●				
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-526

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local		●					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10					
Marge - Arrière (min.)	9	9					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	80					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	80%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	1 200					
Largeur du lot (min.)	15	25					
Profondeur du lot (min.)	28	30					
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple		●					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-527

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	6								
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435								
Largeur du lot (min.)	15								
Profondeur du lot (min.)	28								

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
194-04-2017	17-juil-17
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-527-1

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale					●	●	
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●		
Mode d'implantation - Jumelé		●		●		●	
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	6	6	6	6	6	6	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	3	3	3	3	3	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75 (A)	75 (A)	75 (A)	75 (A)	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●	●	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●		●				
Logement additionnel	●	●					
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

(A) La superficie minimale d'implantation au sol d'une habitation unifamiliale et bifamiliale est fixée à 75 m<sup>2</sup> et elle peut être réduite à 60 m<sup>2</sup> si l'habitation compte deux étages (cottage).

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-04-2017	17-juil-17
197-03-2020	16-déc-20
197-02-2021	22-juil-21
197-01-2025	25-juin-25

Date : 25 juin 2025

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-528

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435								
Largeur du lot (min.)	15								
Profondeur du lot (min.)	28								

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-529

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale		●					
H3 Trifamiliale			●				
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local				●			
C2 Commerce artériel					●		
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile						● (1)	
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte	●			●			
Usage multiple				●	●	●	
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C607

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-530

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local	●				
C2 Commerce artériel		●(1)			
C3 Restauration		●			
C4 Divertissement			●		
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers			●(2)		
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche				●	
I2 Légère et artisanale				●	
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique					
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	
Nombre de logement à l'hectare (min.)					
Nombre de logement à l'hectare (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80	80	
Largeur (min.)	7,3	7,3	7,3	7,3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	1 200	1 200	1 200	1 200	
Largeur du lot (min.)	25	25	25	25	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel					
Logement additionnel					
Location de chambres					
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur	●	●	●	●	
Usage mixte					
Usage multiple	●	●	●	●	
Projet intégré	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C209, C210 et C211

NOTES

(2) Le nombre de lots sur lesquels un usage de la classe C7 (services pétroliers) est exercé est limité à un (1) dans la zone

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-01-2016	02-mai-16
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-03-2022	12-juil-22
PR-197-02-2023-R	26-juil-23
PR-197-02-2024	19-juil-24

Date: 12 juillet 2022



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-531

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●	●							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé		●							
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5							
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2							
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5							
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2							
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75							
Largeur (min.)	7.3	6							
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%	40%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1							

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435							
Largeur du lot (min.)	15	15							
Profondeur du lot (min.)	28	28							

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

### NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-532

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	6					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-533

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●		●					
H2 Bifamiliale				●	●			
H3 Trifamiliale						●		
H4 Multifamiliale							●	
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local		●						
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●		●		●	●	
Mode d'implantation - Jumelé			●		●			
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	4	4	4	4	4	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2/4	2/4	0/2	2/4	2/4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	85	85	85	85	85	
Largeur (min.)	7.3	7.3	10	10	10	10	10	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	500	500	500	1 000	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	15	15	15	28	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	30	30	30	35	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●		●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●		●					
Logement intergénérationnel	●		●					
Logement additionnel	●		●					
Location de chambres	●		●					
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte		●						
Usage multiple		●						
Projet intégré	●		●	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-03-2020	16-déc-20
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone PI-534

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local	●					
C2 Commerce artériel		● (1)				
C3 Restauration		●				
C4 Divertissement		●				
C5 Hébergement		● (2)				
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers		●				
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public			●			
P2 Utilité publique				●		
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif					● (3)	
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	12	12	12	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	

### CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75		75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3		7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	30%	
Entreposage extérieur				●		
Usage mixte	●	●				
Usage multiple	●	●			●	
Projet intégré	●	●	●		●	

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501  
(3) R101, R108

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C210

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2021	22-juil-21
197-03-2024	06-sept-24

Date: 22 juillet 2021

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Annexe 3 du Règlement de zonage

**Zone PI-535**

**Pôle local**

**Ville de Brownsburg-  
Chatham**

**GROUPES ET CLASSES D'USAGES**

<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

**NOTES**

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

**IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7,5	7,5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2/4	0/2					
Marge - Arrière (min.)	7,5	7,5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14					
Nombre de logement à l'hectare (max.)							

**CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7,3	6					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

**NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)**

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					

**USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION**

Activité professionnelle à domicile	●	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●	●					
Logement intergénérationnel	●	●					
Logement additionnel	●	●					
Location de chambres							
Location en court séjour	●	●					
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	●	●					
Garde et pension d'animaux domestiques							

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

**MODIFICATIONS**

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2023-R	26-juil-23

Date: 26 juillet 2023

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-600

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local		● (1)					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public			● (2)				
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	1 500	1 500	1 500				
Largeur du lot (min.)	15	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C113
- (2) P108 (cimetière uniquement)

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain partiellement desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-602

**Résidentielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●				●	
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale					●		
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé			●		●	●	
Mode d'implantation - Jumelé	●			●			
Mode d'implantation - Contigu		●					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	0 / 2	0 / 0	2 / 4	0 / 2	2 / 4	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	16	16	16	16	16	16	
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	6	6	7.3	6	7.3	6	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	391	280	435	391	600	435	
Largeur du lot (min.)	13	10	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●	●				●	
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●					●	
Logement additionnel	●					●	
Location de chambres	●					●	
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette						●	
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	1er mai 2019
PR-197-03-2020	16-déc-20
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-603

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●	●				
H2 Bifamiliale			●	●		
H3 Trifamiliale					●	
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●		
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-604

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●	●				
H2 Bifamiliale			●	●		
H3 Trifamiliale					●	
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●		
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-605

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-606

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale					●		
H4 Multifamiliale						●	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	6	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	800	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-12-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-607

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	65						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-608

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20
197-05-2022	12-déc-22

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-609

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●	●	●			
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local	● (1)					
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●					
Mode d'implantation - Jumelé		●				
Mode d'implantation - Contigu			●			
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75			
Largeur (min.)	7.3	6	6			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	280			
Largeur du lot (min.)	15	13	10			
Profondeur du lot (min.)	28	28	28			
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C102 (uniquement autorisé les produits alimentaires: pâtisserie, confiserie et boulangerie)

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-06-2017	27-sept-17
197-03-2020	16-12-2020

Date: 27 septembre 2017

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-610

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-611

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-613

**Résidentielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14								
Nombre de logement à l'hectare (max.)									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435								
Largeur du lot (min.)	15								
Profondeur du lot (min.)	28								

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	●								

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020
PR-197-04-2022	27-juil-22

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-614

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●	●				
H2 Bifamiliale			●	●		
H3 Trifamiliale					●	
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●		
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-12-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-616

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale					●		
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel					● (1)		
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14	
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	435	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C212

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-617

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-618

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•	•			
H3 Trifamiliale					•		
H4 Multifamiliale						•	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•	•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	6	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	800	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres	•						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-619

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-620

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Trifamiliale			●	●		
H4 Multifamiliale					●	
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé			●	●		
Mode d'implantation - Jumelé				●		
Mode d'implantation - Contigu	●	●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	0 / 0	0 / 0	2 / 4	0 / 2	3,75 / 7,5	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1,5 / 2,5	2 / 2,5	2 / 2,5	2 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	6	6	7.3	7.3	10	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3	3	8	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	217	435	435	435	700	
Largeur du lot (min.)	7.5	15	15	13	21.5	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	33	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-621 (1/2)

**Résidentielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) H5 uniquement comme usage complémentaire à un usage P1

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

(A) Les usages faits en complémentarité avec un usage P1 peuvent s'implanter sur le même site sans norme de lotissement.  
 (B) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.  
 (C) Spécifiquement pour les habitations de type cottage (2 étages)  
 (D) Spécifiquement pour les habitations de type bungalow (1 étage)  
 (E) La sup. d'implantation min. exclut les garages attenants pour les habitations de 1 étage.  
 (F) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.  
 (G) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	● (C)	● (D,E)	●	●	●			
H2 Bifamiliale						●	●	
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								●
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	●	●				●		●
Mode d'implantation - Jumelé			●				●	
Mode d'implantation - Contigu				●	●			
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	0 / 2	0 / 0	(F)	2 / 4	0 / 2	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	6	6	6	6		6	7.5	7.5
Nb de logement/Ha (min.)	16	16	16	16	16	16	16	16
Nb de logement/Ha (max.)								
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1,5 / 2	1 / 1	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	80	75	50 (B)	62 (G)	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	6	6	7.3	7.3	6	10
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	30%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1	1	2			
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	391	280	280	435	391	800
Largeur du lot (min.)	15	15	13	10	10	15	13	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	●	●	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●	●	●					
Logement additionnel	●	●	●					
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	●	●	●	●				

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-621 (2/2)

**Résidentielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective	● (1)						
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public		● (A)					
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10					
Marge - Arrière (min.)							
Nb de logement/Ha (min.)	16						
Nb de logement/Ha (max.)							
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	2 / 2					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)		200					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple		●					
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) H5 uniquement comme usage complémentaire à un usage P1

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

(A) Les usages faits en complémentarité avec un usage P1 peuvent s'implanter sur le même site sans norme de lotissement.  
 (B) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.  
 (C) Spécifiquement pour les habitations de type cottage (2 étages)  
 (D) Spécifiquement pour les habitations de type bungalow (1 étage)  
 (E) La sup. d'implantation min. exclut les garages attenants pour les habitations de 1 étage.  
 (F) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.  
 (G) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-622

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-623

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 1						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	65						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-624

**Résidentielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●	●	●	●				
H2 Bifamiliale					●	●		
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale							●	
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●				●		●	
Mode d'implantation - Jumelé		●				●		
Mode d'implantation - Contigu			●	●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0	(B)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	6	6		6	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	16	16	16	16	16	16	16	
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2	1,5 / 2	1 / 1	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	50 (A)	62 (C)	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	6	7.3	7.3	6	10	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	30%	30%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	280	280	435	391	800	
Largeur du lot (min.)	15	13	10	10	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	●	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

(A) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.

(B) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.

(C) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-625

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•	•	•	•			
H2 Bifamiliale					•	•	
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							•
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•				•		•
Mode d'implantation - Jumelé		•				•	
Mode d'implantation - Contigu			•	•			
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0	(B)	2 / 4	0 / 2	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	7.5	6	6		6	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)	16	16	16	16	16	16	16
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2	1,5 / 2	1 / 1	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	50 (A)	62 (C)	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	6	6	7.3	7.3	6	10
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	30%	30%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	280	280	435	391	800
Largeur du lot (min.)	15	13	10	10	15	13	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	•	•	•	•			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

(A) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.

(B) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.

(C) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-626

**Résidentielle**

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●	●	●				
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu			●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75				
Largeur (min.)	7.3	6	6				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	280				
Largeur du lot (min.)	15	13	10				
Profondeur du lot (min.)	28	28	28				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

**MODIFICATIONS**

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-627

**Résidentielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	●	●	●						
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé		●							
Mode d'implantation - Contigu			●						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0						
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5						
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75						
Largeur (min.)	7.3	6	6						
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	280						
Largeur du lot (min.)	15	13	10						
Profondeur du lot (min.)	28	28	28						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)	●								
Ferme	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone R-628

**Résidentielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●	●						
H2 Bifamiliale			●	●				
H3 Trifamiliale					●			
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel						● (1)		
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale							● (2)	
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●				
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14		
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	7.3	7.5	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	●							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) C212 (2) I213

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2020	24-avr-20
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Annexe 3 du Règlement de zonage

**Zone R-629**

Résidentielle

Ville de Brownsburg-  
Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale	●	●					
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14					
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/3	1/3					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	600	600					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%					
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020
197-02-2023-D1	26-07-2023

Date: 26 juillet 2023

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-700

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public	●						
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	580						
Largeur du lot (min.)	20						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple	●						
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-701

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public	●						
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	580						
Largeur du lot (min.)	250						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple	●						
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-702

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•			
H4 Multifamiliale						•		
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local							•	
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								•(1)
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•		•	•
Mode d'implantation - Jumelé		•		•				
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	4
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	40
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	7.3	7.3	5
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	9		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391	435	391	600	600	435	435
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	15	13
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres	•							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P205

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-07-2021	04-04-2022

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-703

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public	•						
P2 Utilité publique		• (1)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8	4 / 8					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2,5					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000					
Largeur du lot (min.)	25	25					
Profondeur du lot (min.)							
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	•	•					
Usage mixte							
Usage multiple	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-704

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective		●			
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local			●		
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public				●	
P2 Utilité publique					
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	3	3	3	3	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	8			
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur				●	
Usage mixte	●		●		
Usage multiple			●	●	
Projet intégré			●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-05-2022	12-déc-22

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-705

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local	•						
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public		•					
P2 Utilité publique			• (1)				
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	3	3	3				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2 / 4				
Marge - Arrière (min.)	4	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75					
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	80%	80%	80%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	580	580	580				
Largeur du lot (min.)	20	250	250				
Profondeur du lot (min.)	28	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•	•				
Usage mixte							
Usage multiple	•	•					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-706

Centre-ville (feuille 1 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●	●	●					
H2 Bifamiliale				●	●	●		
H3 Trifamiliale							●	●
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●			●			●	
Mode d'implantation - Jumelé		●			●			●
Mode d'implantation - Contigu			●			●		
Marge - Avant (min. / max.)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	0 / 4
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1	2	2	2	3	3
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte	●	●	●					
Usage multiple								
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2017	06-déc-17

Date: 6 décembre 2017

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-706

Centre-ville (feuille 2 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	●							
H4 Multifamiliale		●						
H5 Habitation collective			●					
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local				●	●	●		
C2 Commerce artériel				●	●	●		
C3 Restauration				●	●	●		
C4 Divertissement				● (1)	● (1)	● (1)		
C5 Hébergement				● (2)	● (2)	● (2)		
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers							●	
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche				● (3)	● (3)	● (3)		
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								●
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé		●	●	●			●	●
Mode d'implantation - Jumelé					●			
Mode d'implantation - Contigu	●						●	
Marge - Avant (min. / max.)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Latérale (min. / totale)	0 / 0	2 / 4	2 / 4	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	8						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel								
Logement additionnel								
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte				●	●	●		
Usage multiple				●	●	●		
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502  
(3) I102

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2017	06-déc-17

Date: 6 décembre 2017

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-706-1

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local	•	•	•			
C2 Commerce artériel	•	•	•			
C3 Restauration	•	•	•			
C4 Divertissement	• (1)	• (1)	• (1)			
C5 Hébergement	• (2)	• (2)	• (2)			
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers				•		
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public				•		
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•			•	•	
Mode d'implantation - Jumelé		•				
Mode d'implantation - Contigu			•			
Marge - Avant (min. / max.)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	•	•	•			
Usage multiple	•	•	•			
Projet intégré						

**Ville de Brownsburg-Chatham**

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-07-2016	12-déc-16

Date: 12 décembre 2016

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-707

Centre-ville (feuille 1 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local							•	•
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•		•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•		•		•
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min. / max.)	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	3		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•	•						
Logement additionnel	•	•						
Location de chambres	•	•						
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte	•						•	•
Usage multiple							•	•
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502  
(3) C501, 502

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2014	15-mai-15

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-707

Centre-ville (feuille 2 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration	●	●				
C4 Divertissement	● (1)	● (1)				
C5 Hébergement	● (2)	● (2)				
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public			●			
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●		●			
Mode d'implantation - Jumelé		●				
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	8	5			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4			
Marge - Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75			
Largeur (min.)	6	6	6			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435			
Largeur du lot (min.)	15	15	15			
Profondeur du lot (min.)	28	28	28			
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●	●				
Usage multiple	●	●	●			
Projet intégré						

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2014	15-mai-15

Date: 2 avril 2013

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Annexe 3 du Règlement de zonage

**Zone Cv-708**

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

**GROUPES ET CLASSES D'USAGES**

<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale		●						
H3 Trifamiliale			●					
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local				●				
C2 Commerce artériel					●			
C3 Restauration					●			
C4 Divertissement					● (1)			
C5 Hébergement					● (2)			
C6 Commerce automobile					● (4)			
C7 Services pétroliers						●		
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale							● (3)	
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								●
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5	5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5
Marge - Arrière (min.)	8	8	8	8	8	8	8	8
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7,3	10	10	10	10	10	10	10
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3					
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	870	870	870	870	870	1 380	870	870
Largeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
Profondeur du lot (min.)	29	29	29	29	29	46	29	29
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte	●			●				
Usage multiple				●	●	●	●	●
Projet intégré								

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

(2) C501, C502  
 (3) I201  
 (4) C601 (Uniquement les établissements de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés et toutes les activités devront s'exercer uniquement à l'intérieur du bâtiment)

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

(1) C405

**NOTES**

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

**MODIFICATIONS**

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2016	18-avr-16

Date: 18 avril 2016

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-709

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement	● (1)						
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public		●					
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	5	5					
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8	4 / 8					
Marge - Arrière (min.)	4	4					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)							
Largeur (min.)	6	6					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	580	580					
Largeur du lot (min.)	20	250					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple	●	●					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C404, C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-710

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective	●							
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local		●	●	●				
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement					● (1)	● (1)	● (1)	
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								●
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●			●			●
Mode d'implantation - Jumelé			●			●		
Mode d'implantation - Contigu				●			●	
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	0 / 2	0 / 0	2 / 4	0 / 2	0 / 0	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel								
Logement additionnel								
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple		●	●	●	●	●	●	●
Projet intégré								

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C501, C502

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-711

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective		●			
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local			●		
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration				●	
C4 Divertissement				● (1)	
C5 Hébergement				● (2)	
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public					●
P2 Utilité publique					
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5
Marge - Arrière (min.)	8	8	8	8	8
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28
<b>USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION</b>					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur					
Usage mixte	●		●		
Usage multiple			●	●	●
Projet intégré					

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502, C504

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2017	24-janv-18
197-05-2022	12-déc-22

Date: 24 janvier 2018

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-712

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local		●					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-713

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local		●				
C2 Commerce artériel			●			
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale				● (1)		
I3 Autres industries						
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public					●	
P2 Utilité publique						
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	
Marge - Arrière (min.)	8	8	8	8	8	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	870	870	870	870	870	
Largeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	
Profondeur du lot (min.)	29	29	29	29	29	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●	●				
Usage multiple		●	●	●		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Cv-714

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public	● (1)						
P2 Utilité publique		● (2)					
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8	4 / 8					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	3 000					
Largeur du lot (min.)							
Profondeur du lot (min.)							
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	●	●					
Usage mixte							
Usage multiple	●	●					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Annexe 3 du Règlement de zonage

**Zone Cv-715**

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

**GROUPES ET CLASSES D'USAGES**

<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale	●	●			
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique					
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Mode d'implantation - Isolé	●				
Mode d'implantation - Jumelé		●			
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5			
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75	75			
Largeur (min.)	7.3	6			
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	40%	40%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1			
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	435	391			
Largeur du lot (min.)	15	13			
Profondeur du lot (min.)	28	28			
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette	●				
Garde et pension d'animaux domestiques					
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2021	31-janv-22
PR-197-05-2022	12-déc-22

Date: 31-01-2022

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone I-800

**Industrielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche	●						
I2 Légère et artisanale		●					
I3 Autres industries			●				
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique				●			
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10			
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80	80			
Largeur (min.)	9	9	9	9			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	●	●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple	●	●	●	●			
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone I-801

**Industrielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche	●						
I2 Légère et artisanale		●					
I3 Autres industries			●				
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique				●			
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10			
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80				
Largeur (min.)	9	9	9				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60			
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	●	●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple	●	●	●	●			
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone I-802

**Industrielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
<b>H - Habitation</b>					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
<b>C - Commerce</b>					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
<b>I - Industriel</b>					
I1 Centre de recherche	●				
I2 Légère et artisanale		●			
I3 Autres industries			●		
<b>P - Institutionnel et public</b>					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique				●	
<b>R - Récréatif</b>					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
<b>A - Agricole</b>					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
<b>RN - Ressource naturelle</b>					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15	
Nombre de logement à l'hectare (min.)					
Nombre de logement à l'hectare (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80	80	
Largeur (min.)	9	9	9	9	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel					
Logement additionnel					
Location de chambres					
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur	●	●	●	●	
Usage mixte					
Usage multiple	●	●	●	●	
Projet intégré					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone I-803

**Industrielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H - Habitation</b>						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
<b>C - Commerce</b>						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
<b>I - Industriel</b>						
I1 Centre de recherche	●					
I2 Légère et artisanale		●				
I3 Autres industries			●			
<b>P - Institutionnel et public</b>						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique				●		
<b>R - Récréatif</b>						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
<b>A - Agricole</b>						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
<b>RN - Ressource naturelle</b>						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10		
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10		
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4		
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80			
Largeur (min.)	9	9	9			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	2 610	2 610	2 610	2 610		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60		
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	●	●	●	●		
Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●	●		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

## Zone I-804

**Industrielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche	●						
I2 Légère et artisanale		●					
I3 Autres industries			●				
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique				●			
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10			
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4			
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80				
Largeur (min.)	9	9	9				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	2 610	2 610	2 610	2 610			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60			
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	●	●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple	●	●	●	●			
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

## Zone I-805

**Industrielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel				• (1)			
C3 Restauration					•		
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche	•						
I2 Légère et artisanale		•					
I3 Autres industries			•				
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique				•			
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15	15	15	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80	80	80	80	80	
Largeur (min.)	9	9	9	9	9	9	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	•	•	•	•	•	•	
Usage mixte							
Usage multiple	•	•	•	•	•	•	
Projet intégré	•	•	•	•	•	•	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C209, C210 et C211

### NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2017	16-mai-17
197-03-2020	16-12-2020
197-03-2023	24-10-2023

Date: 16 mai 2017

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

## Zone I-806

**Industrielle**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche	●						
I2 Légère et artisanale		●(1)					
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10					
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10					
Marge - Arrière (min.)	15	15					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	80	80					
Largeur (min.)	9	9					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	2 610	2 610					
Largeur du lot (min.)	45	45					
Profondeur du lot (min.)	60	60					
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Établissement spécialisé de production de plantes médicinales

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-901

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

#### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-902

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--	--

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--	--

#### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-903

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

#### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-904

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-905

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

#### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-906

**Îlot déstructuré**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•							
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5							
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6							
Marge - Arrière (min.)	7.5							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5							
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75							
Largeur (min.)	7.3							
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000							
Largeur du lot (min.)	45 (1)							
Profondeur du lot (min.)	30							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-907

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000								
Largeur du lot (min.)	45 (1)								
Profondeur du lot (min.)	30								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

#### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-908

**Îlot déstructuré**

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	0.2								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1.0								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3000								
Largeur du lot (min.)	45 (1)								
Profondeur du lot (min.)	30								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-909

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

#### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-910

**Îlot déstructuré**

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000								
Largeur du lot (min.)	45 (1)								
Profondeur du lot (min.)	30								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)  
(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-911

### Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

#### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

#### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

#### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

#### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-912

**Îlot déstructuré**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

**USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)**

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

# GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-913

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Code	Description								
<b>H - Habitation</b>									
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>									
C1	Commerce local								
C2	Commerce artériel								
C3	Restauration								
C4	Diversissement								
C5	Hébergement								
C6	Commerce automobile								
C7	Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>									
I1	Centre de recherche								
I2	Légère et artisanale								
I3	Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1	Institutionnel et public								
P2	Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>									
R1	Extensif								
R2	Intensif								
<b>A - Agricole</b>									
A1	Activité agricole LPTAA								
A2	Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1	Activité forestière								
RN2	Activité extractive								
RN3	Autres ressources naturelles								

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m² (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m² (min.)	5000 (1)								
Largeur du lot (min.)	45								
Profondeur du lot (min.)	30								

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

### Notes

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-915

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	1500 (2)						
Largeur du lot (min.)	25 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares. La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot. Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4.1.5 du règlement de lotissement numéro 198-2013. (2) Pour un lot partiellement desservi par l'un ou l'autre des services d'aqueduc ou d'égout.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-916

**Îlot déstructuré**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>										
H1 Unifamiliale	•									
H2 Bifamiliale										
H3 Trifamiliale										
H4 Multifamiliale										
H5 Habitation collective										
H6 Maison mobile										
<b>C - Commerce</b>										
C1 Commerce local										
C2 Commerce artériel										
C3 Restauration										
C4 Divertissement										
C5 Hébergement										
C6 Commerce automobile										
C7 Services pétroliers										
<b>I - Industriel</b>										
I1 Centre de recherche										
I2 Légère et artisanale										
I3 Autres industries										
<b>P - Institutionnel et public</b>										
P1 Institutionnel et public										
P2 Utilité publique										
<b>R - Récréatif</b>										
R1 Extensif										
R2 Intensif										
<b>A - Agricole</b>										
A1 Activité agricole LPTAA										
A2 Activité agricole										
<b>RN - Ressource naturelle</b>										
RN1 Activité forestière										
RN2 Activité extractive										
RN3 Autres ressources naturelles										

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	•									
Mode d'implantation - Jumelé										
Mode d'implantation - Contigu										
Marge - Avant (min.)	7.5									
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6									
Marge - Arrière (min.)	7.5									

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5									
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75									
Largeur (min.)	7.3									
Profondeur (min.)										
Taux d'implantation (max.)	20%									
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1									

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5000 (1)									
Largeur du lot (min.)	45									
Profondeur du lot (min.)	30									

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	•									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale										
Logement intergénérationnel	•									
Logement additionnel	•									
Location de chambres										
Location en court séjour										
Gîte touristique (B&B)										
Fermette	•									
Garde et pension d'animaux domestiques										

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)										
Entreposage extérieur										
Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré										

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-917

**Îlot déstructuré**

**Ville de Brownsburg-Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-919

îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
<b>H - Habitation</b>								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
<b>C - Commerce</b>								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
<b>I - Industriel</b>								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
<b>P - Institutionnel et public</b>								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
<b>R - Récréatif</b>								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
<b>A - Agricole</b>								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
<b>RN - Ressource naturelle</b>								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•							
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5							
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6							
Marge - Arrière (min.)	7.5							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5							
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75							
Largeur (min.)	7.3							
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	3 000							
Largeur du lot (min.)	45 (1)							
Profondeur du lot (min.)	30							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Ferme	•							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-920

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
<b>C - Commerce</b>									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
<b>I - Industriel</b>									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
<b>P - Institutionnel et public</b>									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
<b>R - Récréatif</b>									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
<b>A - Agricole</b>									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
<b>RN - Ressource naturelle</b>									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									

### IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								

### CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								

### NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5000 (1)								
Largeur du lot (min.)	45								
Profondeur du lot (min.)	30								

### USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone D-921

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020